

Les Importations de céramiques dites de Bejaia (Bougie) en Provence et Ligurie (XIIIe-XVIe siècles). Le témoignage énigmatique des textes.

Henri AMOURIC

Les mentions d'origine pour les produits de l'artisanat sont généralement rares dans les sources écrites. Ce phénomène est particulièrement bien avéré en ce qui concerne la céramique. Mais, même si elles n'échappent pas à la règle du laconisme, les archives provençales, les notaires en premier lieu, nous livrent des indications de provenance plus ou moins lointaines en nombre variable.

Nous connaissons ainsi d'exceptionnels exemples de céramiques dites de Damas, des Indes ou d'Alexandrie (1) qui témoignent de courants commerciaux sans doute marginaux. Cependant deux groupes d'objets sont suffisamment importants pour mériter un examen: les céramiques dites de Valence, qui ne sont pas aujourd'hui notre propos et les céramiques dites de Bougie que nous avons choisi d'étudier.

La présence dans nos régions de fabrications bougiotes ne doit pas a priori nous surprendre. Dès le XIII^e siècle le commerce entre la Barbarie et en particulier Marseille est bien attesté dans nos sources, en témoignent entre autres les Notules de Girault Amalric, notaire marseillais spécialisé dans les contrats maritimes, comme l'intense activité des corailleurs. Aux XIV^e et XV^e siècles ces positions restent fortes et le Fondouk des Marseillais à Bougie est un lieu très actif. Parallèlement, les relations avec la Ligurie sont vivaces; il suffit pour s'en convaincre de se référer à la bibliographie classique sur ce sujet.

Ainsi donc si l'existence de liens commerciaux entre l'Afrique du Nord, la Provence et la Ligurie est une certitude, le constat d'un courant, même minime, d'importations de céramiques dites bougiotes est une nouveauté. Nous ne disposons jusqu'à présent sur ce point que d'une mention écrite isolée concernant Gênes et des descriptions, discutables nous le verrons, des trouvailles de G. Marçais (2) à Bougie même.

Les recherches systématiques que nous menons dans les textes provençaux nous ont permis de collecter déjà un nombre non négligeable de mentions de céramiques du même type, dans un aire géographique qui couvre l'ensemble de la Provence et ponctuellement Gênes, faute, probablement, de disposer de recherches analogues pour la Ligurie (cf. carte). De plus, il nous apparaît aujourd'hui évident qu'un dépouillement méthodique des inventaires après-décès, livrerait des témoignages similaires pour chaque lieu considéré.

Le corpus que nous avons utilisé n'est donc qu'un très provisoire état documentaire. Celui-ci comprend essentiellement des inventaires mobiliers après décès, des inventaires de pharmacies, des comptes et tarifs de péages.

Dans tout les cas, la céramique de Bougie est identifiée clairement soit très précisément comme ouvrage de terre cuite, pour environ la moitié des cas:

- Terra de Bugia (Marseille, 1297) (3)
- Opus de Bugea de terra (Meyrargues, 1367) (4)
- Terra de Bogia (Arles, 1431) (Aix, 1460) (5)

(3) Archives communales de Marseille (A.C.M.), FF 501, f°76, 6 des ides d'Août 1297, inventaire des biens de Ricardus Jullani.

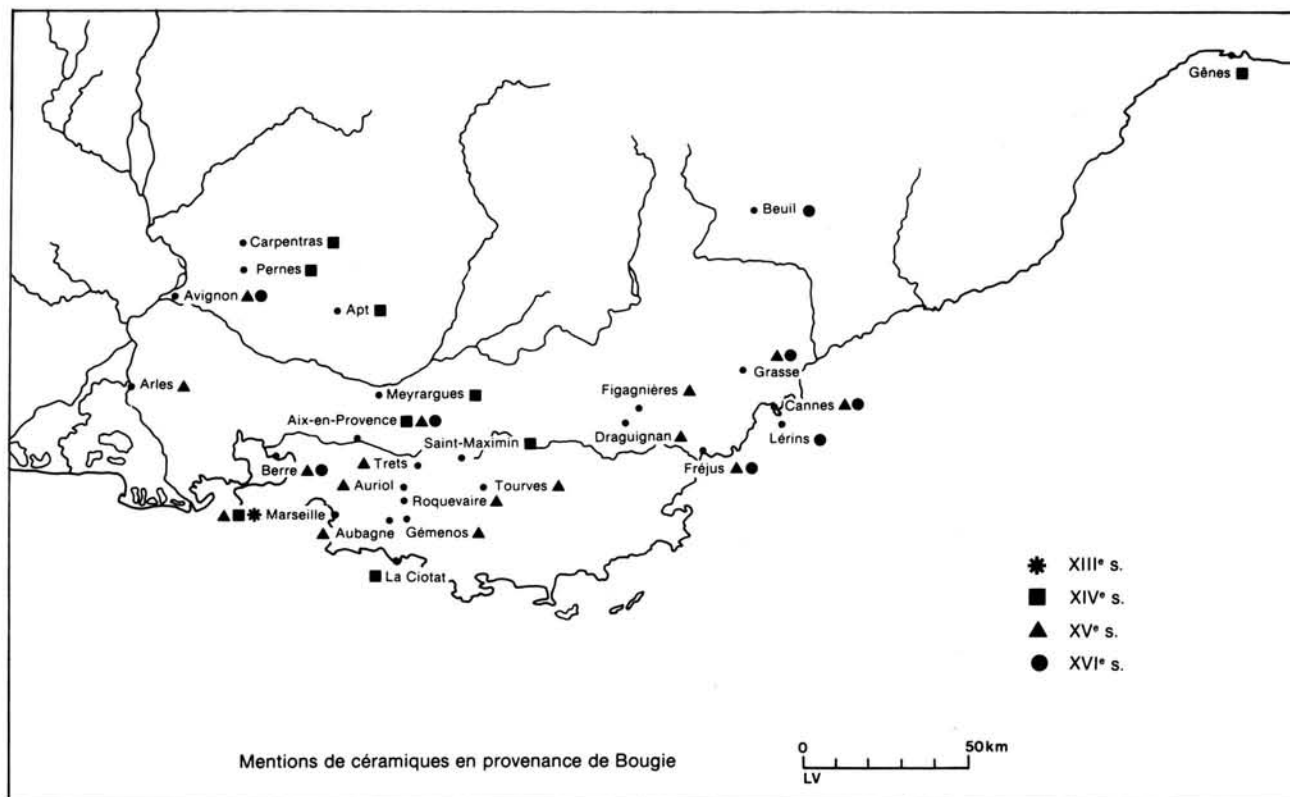
(4) Archives départementales des Bouches-du-Rhône (A.D. 13), B 1153, pièce; Copie aux Archives communales d'Aix-en-Provence, CC 140, pièce: Tarifs du péage de Meyrargues en 1367.

(5) Arles, A.D. 13, 402 E 123, f°56v°, 6 mai 1431, Inventaire des biens de Jacques d'Aygalières; publié par Françoise Ferracci, *Ameublement et cadre de la vie familiale à Arles au XV^e siècle*, Aix, 1976, maîtrise dactylographiée, p. 64.

Aix, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, dépôt d'Aix (A.D. Aix) 308E 417, 13 mars 1460, inventaire de Noble Jean Bonilis.

(1) cf. dans ce même volume, la communication de J. Thiriot.

(2) G. Marçais, *Poteries et faïences de Bougie, Constantine, 1916*.



Terra Bugia (Draguignan, 1414), (Trets, 1436) (Aix, 1436) (Berre, 1445) (Roquevaire, 1467) (Aix, 1486) (Grasse, 1495-96) (6)

Terra de Bugia (Draguignan, 1407) (Berre, 1445) (Aix, 1458) (7)

Terre de Bogea (Arles, 1451) (8)

(6) Trets, A.D. Aix, 308E 270, f° 234, inventaire de tutelle de Guillelmus Assolis.

Draguignan, A.D. Aix, 309E 54, f° 19, 26 av. 1414, inventaire de la maison claustrale.

Aix, *ibid.* 308E 211, 4 juin 1436, inventaire de Durande de Lattes, juive, revendeuse.

Roquevaire, A.D. 13, 355 E 148, 24 fév. 1467, inventaire de tutelle de Jean Maurin.

Aix, A.D. Aix, 307 E 1032, 26 sept 1486, invent. de Philipotus Hueti.

Grasse, Archives départementales des Alpes-Maritimes (A.D. 06), 3 E 1/133, f° 117, 1495-96. Aimablement communiqué par Melle Marie Grasse, à paraître dans sa thèse sur l'évolution de l'habitat médiéval urbain en Provence orientale, XIVe-XVIe siècles.

Région de Grasse, A.D. 06, 3 E 79/172bis, fragment d'inventaire anonyme du XVe siècle. Communiqué par Melle Marie Grasse, cf. supra.

(7) Draguignan, A.D. Aix, 309E 109, inventaire mutilé anonyme, 1407.

Berre, *ibid.*, 302 E 180, f° 180, 17 sept 1445, inventaire de Marquet Benedict alias de Castellana.

Aix, *ibid.* 307 E 56, f° 85v°, Août-sept. 1458, inventaire de Louis Audibert, gipier.

(8) Arles, A.D. 13, 405 E 69, f° 632, 1451, Le jour et le mois ne sont pas indiqués: inventaire de Johannes Petri alias lo Boatier. Publié par Françoise Ferracci; cf. supra note 5.

Terra Bogie (Gémenos, 1449) (Aubagne, 1451-1452) (Roquevaire, 1489) (9)

Terra de Boie (Trets, 1458) (10)

Terra bona de Bougea (Aix, 1460) (11)

Terra de Bosia (Avignon, 1500) (12)

Terra de Bochie (Avignon 1500-1501) (13)

Terra dictum de Bugea (Aix, 1505) (14)

Terra de Bugie (Saint-Honorat, 1549) (15)

soit sans précisions mais sans équivoque possible comme:

(9) Gémenos, A.D. 13, 384 E 1, f° 93v°, 31 oct. 1449, inventaire de tutelle de Pierre et Hugon Gastinelli.

Aubagne, A.D. 13, 384 E 96, f° 75, 30 juin 1451, compte de tutelle de Jean Bernard, fils de Barthélémy.

Idem, *ibid.* id., f° 79v°, 7 août 1451, compte de tutelle des enfants d'Antoine Laboratoris, et 384E97, 9 fév. 1452.

Roquevaire, A.D. 13, 384 E 18, f° 251, 29 déc. 1489, arrentement de biens meubles et immeubles par Françoise Gamelle.

(10) Trets, A.D. Aix, 302 E 355, f° 107, 8 mai 1458, inventaire après décès de Jacobus Milhassi.

(11) Aix, A.D. Aix, 308 E 417, 3 mars 1460, inventaire après décès de Noble Jean Bonilis, Bastide à Puyricard, terroir d'Aix.

(12) Avignon, Médiathèque Ceccano, ms 5779, 22 av 1500, inventaire des biens de Pierre Basilhe, marchand.

(13) Avignon, *ibid.* id. et *ibid.* id., 11 janvier 1501, inventaire de Jean Fournier, marchand.

(14) Aix, A.D. Aix, 308 E 817, f° 69, 29 juin 1505, inventaire des biens de Guillaume du luc.

(15) Saint-Honorat de Lérins, A.D. 06, H1030, Mémoire sur les dépenses du Monastère, 1549.

De Bogia (La Ciotat, 1350) (16)
 de Bugia (Pernes, 1365) (Marseille, 1388) (Figanières, 1411) (Cannes, 1470-77-1510) (Avignon, 1476) (Fréjus, 1494) (Grasse, 1515-17) (17)
 De Bugya (Avignon, 1490) (18)
 De Bugea (Apt, 1371) (19)
 Bugie, Bogie (Marseille, 1387) (Tourves, 1420) (Auriol, 1473) (Roquevaire, 1478) (20)
 Boie, Boiea (Marseille, 1388) (Roquevaire, 1467) (Cannes, 1510) (21)
 Opera Bugie (Marseille, 1388) (Fréjus, 1523) (22)
 De Bugeya (Aix, 1436) (23)
 Bugee (Aix, 1504) (24)
 De Begiers (Berre, 1546) (25), version francisée qui reste en vigueur concurremment avec les appellations de Bougie ou de Bugie pendant la période moderne (26).

(16) La Ciotat, A.D. 13, 300 E 17, f°53v°, 3 fév. 1350, inventaire des biens de feu Aycardete Lombardi.

(17) Pernes, publié par le Dr Pansier dans *Inventaire de la Pharmacie de Pernes en 1365*, in *Annales d'Avignon et du Comtat*, 1928, p.116.

Marseille, A.C.M., CC195, compte de 1388, f° 108, 18 août et f° 113, 11 Septembre.

Figanières, AD Aix, 309E 64, f°4, 27 av 1411, inventaire de tutelle des hoirs de Jean Taladoyre, forgeron.

Cannes, A.D.06, 3 E 79/134, 1470-77, communiqué par Melle Marie Grasse, cf. supra note 6.

Avignon, Médiathèque Ceccano, ms 5779, 7 août 1476, inventaire des biens de Jean de Lecha.

Fréjus, A.D. 06, 3E 1/183, f° 39, 1494, communiqué par Melle Marie Grasse.

Cannes, A.D. 06, 4 J 54, 1510.

Grasse, ibid, 3E 1/211, 1515-17, communiqué par Melle M. Grasse.

(18) Avignon, médiathèque Ceccano, Avignon, ms 5779, 16 sept. 1490.

(19) Apt, Archives départementales de Vaucluse, III F 9, Etude Pondiq, 5 fév. 1371, inventaire de Baxian Motier.

(20) Marseille, A.C.M., CC 195, compte de 1387, f° 164v°, 29 mai.

Tourves, A.D. 13, 358 E 2, f°153,7 mars 1420, inventaire de tutelle des hoirs d'Antoine Bermond, marchand.

Roquevaire, ibid., 355 E 149, 12 janvier 1473, inventaire des Biens de Glandet Longi.

Auriol, ibid. id., 25 sept. 1478, inventaires des biens de Guillaume Carolini.

(21) Marseille, A.C.M., CC 195, compte de 1388, f°108, 17 août.

Roquevaire, A.D. 13,355 E 148, 24 fév. 1467, inventaire des biens de Jean Maurin.

Cannes, A.D. 06, Fonds Dhumez, 4 J 54, 1510.

(22) Marseille, A.C.M., CC 195, compte de 1388, f° 108v°, 26 août.

Fréjus, A.D. 13, B 2614, compte de 1523, 8 octobre.

(23) Aix, A.D. Aix, 309 E 153 ter, 1436, inventaire de tutelle pour les enfants de Plantalion de Molin.

(24) Aix, ibid., 308 E 816, 23 déc. 1503 et 3 janvier 1504, inventaires des biens d'Antoine de Rive.

(25) Berre, ibid., 310 E 117, f°181, 29 sept. 1546, inventaire des biens du fustier Girault Tencq.

(26) Il convient d'ajouter à cet état, des mentions signalées

Ainsi donc, des céramiques dites de Bougie sont-elles présentes dans toute la Provence et sans doute la Ligurie, mais sur ce point, il serait bon de recueillir l'avis de nos confrères italiens. Comment y parviennent-elles? Cela est pour l'heure difficile à préciser. Le rôle de Marseille, pour la Provence, comme lieu d'importation et de réexpédition, est sans doute central et nous avons quelques indices dans les comptes de péages, Tables de Mer ou Rêves des menues marchandises. Les voies de pénétrations vers l'intérieur nous sont inconnues, tout au plus est-il intéressant de noter la mention de l'Opus de Bugea de terra dans la pancarte du péage de Meyrargues en 1367. Meyrargues est, sur la rivière de Durance, Un important point de passage vers la Haute-Provence. Au terme de cheminements qui restent donc à préciser, les terres cuites de Bougie se retrouvent dans un contexte de consommation principalement domestique. Pour en apprécier la place nous avons retenu une série de 37 inventaires mobiliers entre 1297 et 1517. L'ensemble ainsi formé est limité, mais nous pensons qu'il est déjà tout à fait représentatif de la réalité.

Lorsqu'on examine ces actes, il est patent que le destin de ces objets est souvent celui, remarquable, des objets de luxe. Les propriétaires sont pour la plupart des individus aisés ou riches, parmi lesquels nous avons dénombré, outre un vicaire, sept marchands ou revendeurs, mais aussi un groupe d'artisans, un boulanger, un tailleur, un plâtrier, un menuisier, un fabricant de bourses, un forgeron et un hôte, jouissant tous d'une situation confortable.

Leurs biens mobiliers, tels qu'ils sont énumérés, se distinguent en général du vulgaire, en ce qu'ils sont sinon précieux, à tout le moins nombreux et variés. A ce corpus, il faut ajouter deux inventaires de pharmacies, Gênes, 1312 (27) et Pernes, 1365 (17), qui constituent un indice de préciosité relative pour ces objets. Autre indice concordant, le petit nombre de pièces possédées, qui laisserait à penser qu'il s'agit bien là pour l'essentiel d'une belle vaisselle d'ornement ou d'apparat plutôt qu'utilitaire.

Dans 14 cas sur 37 en effet, l'objet est unique dans le mobilier, quatre propriétaires en ont 2,3 en ont 3,5 en ont 4,2 en ont 5, un 6 ou 7, deux 9, un 10, un 12. Dans deux cas, le nombre d'objets est indéterminé; enfin, il faut mettre à part les pharmacies de Pernes (13 écuelles) et Gênes, qui échappent au contexte ordinaire de la consommation domestique, tout comme l'épicerie de Gênes en 1384 (28), dans la mesure où il semble s'agir là d'un commerce (14

par E. Hildesheimer dans un inventaire du Beuil (Alpes-Maritimes) conservé aux Archives des Alpes-Maritimes, série Ni, Città et contado di Nizza, carton 26, n°25.

(27) Information tirée de De Mas-Latrie, *Traité de paix et de commerce concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de L'Afrique septentrionale au moyen-âge*, Paris, 1866, p.223, rapportée à diverses reprises par Marçais et Marylin Jenkins.

(28) Relevé par Rossana Urbani dans :Fonti per il commercio mediterraneo ligure nell'ultimo medioevo; i rapporti con l'Africa settentrionale, in *Atti del IV convegno internazionale della ceramica*, Albisola, 1971, p. 435.

pignattes au total). La présence dans tous les cas d'une abondante vaisselle en matériaux divers, autres terres cuites, bois, mais surtout étain et parfois argent, tend à notre avis à valider cette opinion: la vaisselle de Bougie est une belle vaisselle.

D'autres indices ponctuels concourent à le confirmer. Le pichet que possède Louis Audibert, plâtrier d'Aix en 1458 est serré comme un objet de prix dans une caisse fermant à clef, en compagnie d'une dague ancienne, la tasse d'Antoine de Rive, boulanger d'Aix en 1504 est appréciée comme "operatam" eu égard à sa qualité sortant de l'ordinaire, tout comme chez Pierre Basilhe d'Aix, en 1500, trois pots également "operatos".

Il ne faut pas perdre de vue cependant que quelle que soit sa qualité, cette vaisselle n'est que de la terre cuite, et, par là même, un objet de seconde importance dans la maison. Nous en avons un témoignage précieux quoique tardif dans un état des frais de fonctionnement du monastère Saint-Honorat de Lérins daté du 8 nov. 1549. Il y est dit que: *"Lesdictz religieux ne mangent poinct en vasselles destaing mais en vasselles de terre de bugie selon l'ordre de ladict religion, il leur fault despendre une fois de l'année beaucoup d'argent en ladict vasselle de terre"*. La hiérarchie est ainsi précisée: la terre de Bougie vient en second après l'étain, interdit aux moines par les statuts de leur ordre en raison du vœu de pauvreté, mais celle-ci n'en est pas moins assez dispendieuse. L'inventaire des formes, tel que nous pouvons le dresser, nuance cette thèse sans l'infirmier. deux catégories d'objets sont représentées: des objets à fonction sans doute ornementale ou d'apparat et des formes peut-être plus utilitaires.

Dans le premier groupe nous pouvons inclure les plats (discum, platum, scutellonum), parfois qualifiés de grands, les pichets (dont un grand), les aiguères, les grasalets ou jattes, une grande bassine, les tasses ou cratères, un garde-manger (pot couvert?), une salière ou une paire de salières et deux étonnantes plaques de foyer de la fin du XIII^e siècle. Le second groupe est constitué par les écuelles. Une olla et une olleta ont des fonctions trop mal définies pour que nous puissions les attribuer à l'un ou l'autre groupe. L'on imagine mal, cependant, qu'il puisse s'agir réellement de vaisselle allant au feu et il n'est pas impossible que la notaire ait voulu désigner ainsi des sortes de pots couverts. S'agissant des objets eux-mêmes, il est clair que se sont les formes ouvertes qui dominent, écuelles, plats, jattes, bassine, les formes fermées étant plutôt minoritaires. Parmi ces objets, l'existence à la fin du XIII^e siècle, de plaques de cheminée (?) est un hapax que l'on a interprété comme deux plaques de terre cuite décorant le foyer de la boutique où elles sont inventoriées et servant en même temps de réflecteurs de chaleur (29).

Si la présence de céramiques qualifiées de bougiotes en Provence et Ligurie, à compter du XIII^e siècle est certaine au travers de ce que nous avons pu relever dans les textes, l'identification de ces terres cuites n'est pas sans ouvrir le champ à bien des débats.

Si l'on considère les pratiques commerciales communes à la fin du Moyen-Age, on peut même, à la limite, s'interroger sur la véracité des désignations Bugea, Bugia, Bogie, etc... La part de ce qui fut importé, directement ou non est difficile à apprécier. La part des copies, on pourrait dire la dialectique des modèles et des interprétation rend encore plus aléatoire une vision claire de ce sujet.

Cependant, il semble bien que l'opus de bugea représente une réalité suffisamment connue pour que dans l'ensemble de la Provence, du Comtat-Venaissin et semble-t-il de la Ligurie, on l'identifie comme telle, même lorsque sa voie de commercialisation est indirecte. Ainsi en 1523, distingue-t-on à Fréjus, les écuelles de Bougie et celles de Pise, transportées par le même patron de bateau italien.

Une fois ce constat dressé, la question principale est d'ordre archéologique. A quelles trouvailles pourrions-nous éventuellement accorder l'appellation Bougies?

Il nous faut bien concéder que sur ce point, le gros du travail reste à faire: non seulement la littérature sur les productions d'hypothétiques officines Hafcides est fort succincte, mais encore l'absence de fouilles d'ateliers (et peut-être d'ateliers) est fort gênante. Force nous est donc de nous tourner vers ce que G. Marçais écrivait en 1916, dans une analyse qui, somme toute, était remarquable. Parmi ses descriptions, celles de faïences en bleu et blanc et "bleu et blanc à reflets métalliques" sont particulièrement pertinentes. Marçais en effet, les rapproche fort justement pour les premiers de tessons trouvés à Marseille dans un contexte des XIII^e-XIV^e siècles et quant aux seconds de l'inventaire de la pharmacie de Gênes en 1312. En ce qui concerne ce dernier point, d'éventuelles importations bougiotes de faïences à lustre métallique, le problème est beaucoup plus complexe, car le bleu et lustre que nous connaissons dans nos régions est généralement considéré comme Valencien. A juste titre, car à n'en pas douter nous sommes en présence de majoliques valenciennes du XIV^e siècle, pour ce qui est des tessons baptisés par Marçais "d'époque marseillaise", de faïence de type valencien tardif dans un autre cas, et de lustres probablement espagnols et certainement non autochtones. De plus, il ne reste rien des propositions de Marçais si l'on tient compte du fait que son groupe de poteries noires peut très bien avoir été fabriqué dans la région de Murcie et les pièces de type cuerda-seca en Espagne andalouse. Certes, ce dernier type est aussi présent à la Quala'a des Banu Hammad ou à Qusar es-Seghir, mais il paraît impossible, ne serait-ce qu'au vu de l'extrême rareté des trouvailles provençales, de penser que les céramiques de Bougie se rangeaient dans cette catégorie.

De la même façon, les analyses de pâtes effectuées par Maurice Picon sur les tessons provençaux en bleu et lustre, les rattachent assurément aux productions espagnoles et excluent l'Afrique du nord. La même méthode utilisée pour les lustres de la Quala'a et de Kairouan tend à écarter l'idée de fabrications locales.

S'agissant enfin d'une petite série de céramiques, trouvées en Provence et Corse, décorées au cobalt et manganèse sur émail stannifère selon un procédé bien connu en Afrique du Nord, elles étaient jusqu'à présent non

(29) Cf. supra note 3, II *Fugonos de terra de bugia*.

attribuées (30). Il semble bien maintenant d'après les résultats des analyses de Maurice Picon qu'elle s'apparente plus aux céramiques tunisiennes des mêmes groupes que ceux que A. Daoulati a étudié dans la Kasbah de Tunis.

Que reste-t-il donc comme hypothèse à proposer pour résoudre ce que nous considérons comme une énigme? L'idée que les céramiques bougiotes sont peut-être valenciennes et ont simplement transité par Bougie?

Mais même si ce commerce triangulaire est possible, et la présence de faïence dorées de Bougie à Gênes en 1312 pourrait en relever, il n'explique pas pourquoi le même produit aurait pris deux noms différents, surtout chez des notaires provençaux qui justement s'ingénient à les distinguer. Nulle part nous n'avons trouvé trace d'une formule du type "*Bugia sive Valencia*" qui aurait le mérite de constituer un indice. Ce point est d'autant plus discutable que dans certains cas les tabellions sont plus précis dans la désignation des pièces valenciennes et en signalent les variétés dont certaines sont "dauratz", dorées. Ainsi en va-t-il dans l'inventaire de l'apothicaire marseillais Mathieu Ruffi en 1478, lequel distingue: "*obra de Valencia*", "*obra fin de Valencia*", "*obra de Valencia pench*" et des objets "*dauratz obra de Valencia*" (31).

(30) Cf. sur ce point l'article de Gabrielle Démians d'Archimbaud et Maurice Picon: "Les céramiques médiévales en France méditerranéenne, recherches archéologiques et de laboratoire", in *La céramique médiévale en Méditerranée occidentale*, Xe-XVe siècles, 11-14 sept. 1978, p.28.

(31) A.D. 13,351 E 452, f°183 et suivants, 24 octobre 1478.

Nous n'avons donc pour l'instant acquis qu'une unique certitude, Bougie et Valence ne sont pas une seule et même chose. Alors que sont donc ces céramiques entre les XIIIe et XVe siècles, et d'où viennent-elles? S'agit-il d'abord d'un groupe resté homogène tout au long de ces deux siècles? C'est peu probable.

S'agit-il d'une appellation générique recouvrant des réalités peut-être orientales?

Enfin qu'on nous permette de jouer aussi la partie de l'avocat du diable en soulignant un point chronologique qu'il convient peut-être de prendre en compte: la pérennité des dénominations et d'un courant d'importation (?) tout au long des XVIe-XVIIIe siècles qui nous vaut de trouver encore dans les inventaires modernes des pièces de "Bougie" ou "de Bégier", sans doute autre chose dans un contexte historique bouleversé par l'occupation chrétienne des années 1510-1555 et plus simplement par l'évolution des réalités concernées.

Nous en trouvons un bel exemple qui peut nourrir la réflexion sur la versatilité des témoignages dans l'inventaire d'un prêtre aixois en 1648.

Le défunt possédait parmi ses meubles "*un grand plat de terre de constantinoble apelle begier*"! et "*ung pot de terre de pize appelle begier*"! (32).

(32) A.D. Aix, 303 E 557, f°832, Inventaire de Louis Trouilhas, prêtre, 21 octobre 1648.